

Le Pré du Parc au Lac du Valjoly (VTT)

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Parcours permettant de rejoindre le parc de l'Abbaye de Liessies, qui vous permettra de garder le sourire puisque son origine Laetitia signifie à peu de chose près le joyeux village. Le circuit mêle habilement bocage, bois, Voie Verte, cet axe est réservé aux déplacements doux et fait partie d'un vaste réseau de circuits dédiés au vélo, l'EuroVélo 3, dite Scandibérique, qui rejoint Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne.

Durée	1h	Difficulté	Facile
Distance	13,73 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	122 m	Activité	VTT
Dénivelé négatif	116 m	Commune	Eppe-Sauvage (59132)
Point haut	220 m	Région	Avesnois
Point bas	164 m		



Description

Garez-vous sur les parkings de la station nautique du Val Joly.

(D/A) Partez à gauche, vers la maison des sports nautiques, à l'opposé du cœur de station, empruntez la passerelle et passez la maison des sports nautiques, vers la Héronnière (centre d'hébergement collectif), et remontez le chemin stabilisé vers la route du Val-Joly, D133, en empruntant la piste cyclable partagée avec les piétons. Arrivez à un embranchement.

(1) Traversez sur les espaces dédiés et dirigez-vous à droite, vers le camping. Avant un bosquet, partez à gauche, sur un simple chemin de terre qui contourne le camping à main droite et remonte vers une ferme.

Attention à l'arrière de cette ferme, à certains horaires, une barrière est parfois fermée pour canaliser les vaches, veillez à la refermer après votre passage et poursuivez sur le chemin principal. Après la ferme, suivez à droite le 1^{er} chemin caillouteux rectiligne, jusqu'à la lisière d'un bois.

(2) Au point de jonction de divers circuits, prenez à droite (Chemin de la Fausse-Terre). Au croisement avec la Rue de Beumont, poursuivez en face, Chemin de Beumont, et descendez jusqu'à un blockhaus.

(3) Poursuivez à droite et remontez dans le bois. **Vous entrez dans une partie privée, respectez le tracé.** Au sommet, le chemin vire à gauche pour emprunter une large drève qui descend en pente douce. À la barrière, vous sortez de la partie privée, poursuivez à gauche sur le chemin principal et arrivez à une fourche.

(4) Avant les habitations, bifurquez à droite, sur un chemin étroit avec un poteau empêchant la circulation des véhicules motorisés. Le Chemin Baptiste s'élargit et part à gauche vers quelques habitations isolées et débouche sur une large route (D963, Rue Salengro).

(5) Traversez prudemment et remontez vers le rond-point par le bas-côté. Poursuivez en face, vers Liessies. Dans le virage, quittez la D963 au niveau du cimetière et de son parking pour emprunter la petite route, Chemin de la Perrière, à travers le bocage. Continuez jusqu'à la voie verte.

(6) Empruntez-la par la gauche, pour un tronçon relativement court, jusqu'à Liessies.

(7) Quittez la Voie Verte et virez à gauche (D133, Rue Clémenceau). À l'extrémité, partez à gauche sur la D963 (Rue du Maréchal Foch), pour rejoindre le cœur de village, au niveau de l'église.

(8) Poursuivez à gauche, Rue Roger Salengro, passez le pont sur l'Helpe Majeure et empruntez la première rue à droite (Rue de l'Helpe). Continuez à gauche, au niveau du moulin et de son pont (Rue des Beaux Monts), puis à gauche à la patte d'oie, au niveau du n°19. Filez ensuite tout droit, sur la rue qui remonte, ainsi jusqu'à un croisement à quatre directions (Route du Val Joly, D133). **Traversez prudemment** et poursuivez en face. À la patte d'oie avec un gros oratoire en pierre bleue, partez à gauche, Chemin des Wattinettes et poursuivez tout droit, jusqu'au carrefour déjà passé à l'aller.

Points de passages

D/A Parking du centre - Lac du Val Joly (Eppe-Sauvage)

| N 50.121827° / E 4.122403° - alt. 180 m - km 0

1 Embranchement

| N 50.121559° / E 4.116862° - alt. 181 m - km 0.42

2 Bois

| N 50.126534° / E 4.100637° - alt. 217 m - km 2.31

3 Blockhaus

| N 50.132934° / E 4.097249° - alt. 201 m - km 3.09

4 Intersection

| N 50.12766° / E 4.088583° - alt. 186 m - km 4.15

5 D963

| N 50.125468° / E 4.082742° - alt. 179 m - km 4.67

6 Voie verte - Helpe Majeure (rivière) - Belgique - Affluent de la Sambre

| N 50.121473° / E 4.067278° - alt. 177 m - km 6.03

7 Embranchement

| N 50.114169° / E 4.072653° - alt. 180 m - km 6.99

8 - Église Saint-Lambert (Liessies)

| N 50.118006° / E 4.082344° - alt. 171 m - km 7.96

D/A Parking du centre

N 50.121835° / E 4.122397° - alt. 180 m - km 13.73

(4) Revenir au point de départ par l'itinéraire inverse (D/A).

Informations pratiques

A proximité

(D/A) Lac du Val Joly.

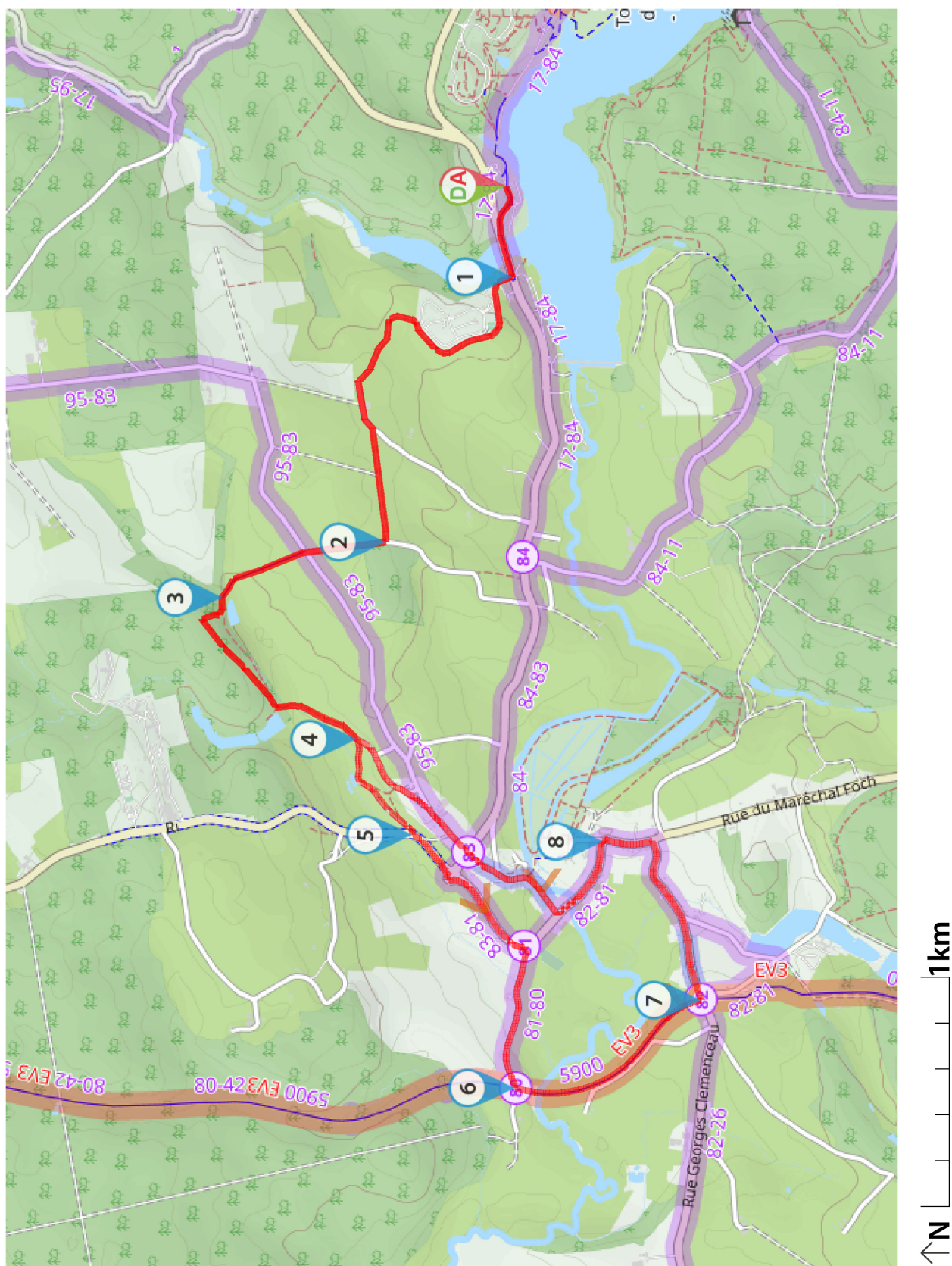
(8) Église de Liessies.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-pre-du-parc-au-lac-du-valjoly-vtt/>

En savoir plus :

Email : annie.trocin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



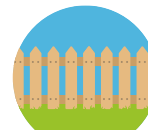
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.